

BULLETIN DE LA

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Syndicat National CGT des Travailleurs de la Recherche Scientifique

10 rue de Solférino 75341 PARIS CEDEX 07

TÉL: 551 64 67



BULLETIN MENSUEL Supplément au N° 166 - AOUT-SEPT.-OCT. 1975

SNTRS - CGT
C.C.P. 30.510.68 - LA SOURCE

ELECTIONS AU COMITE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

▣ POUR L'ABOUTISSEMENT DE
LEURS REVENDICATIONS

▣ POUR UNE RECHERCHE SCIENTIFIQUE
AU SERVICE DE LA POPULATION

LES INGENIEURS, TECHNICIENS ET ADMINISTRATIFS VOTERONT POUR DES ELUS EFFICACES !

Le bilan de cinq années de présence des représentants élus des ingénieurs, techniciens et administratifs du CNRS dans les sections du Comité National de la Recherche est-il positif pour les personnels ?

A cette question, le SNTRS-CGT apporte une réponse positive à partir de l'analyse des résultats obtenus par ses élus, notamment dans la défense des personnels en matière de sécurité d'emploi et d'action contre les mutations autoritaires.

Les faits ont démontré que cette conquête de 1968 était un moyen supplémentaire important de l'activité syndicale, à condition qu'elle s'appuie en permanence sur l'action des personnels, les élus du SNTRS-CGT ont, grâce à leur efficacité, limité au maximum les méfaits de la politique gouvernementale.

Se considérant comme les représentants de tous les ITA de leur discipline, agissant en commun avec les élus du SNCS et du SNESup pour l'application du programme intersyndical et intercatégoriel sur lequel ils s'étaient engagés, soutenus par l'action permanente du SNTRS, nos élus sortants ont acquis une autorité incontestée dans les sections du Comité National et au Directoire, au bénéfice des intérêts de la recherche et de ses personnels.

Ces résultats et le programme sur lequel s'engagent nos 205 candidats, démocratiquement désignés, sont la garantie de leur efficacité et de leur compétence pour vous représenter dans chaque section du Comité National et au Directoire.

Plus que jamais, dans un contexte de démantèlement et de réorientation de la recherche publique (pour la mettre au service des grandes sociétés privées) les conditions de vie et de travail des personnels sont menacées de nouvelles dégradations.

Le SNTRS, face à cette situation, continuera de prendre les initiatives indispensables pour développer l'action unie des travailleurs, et ses élus, forts de ce soutien actif se feront l'écho de ces luttes dans toutes les instances du CNRS pour défendre efficacement les revendications des personnels.

POUR CHAQUE INGENIEUR, TECHNICIEN, ADMINISTRATIF DU CNRS ET DE SES INSTITUTS NATIONAUX (IN2P3, INAG)
LE CHOIX EST DONC CLAIR :

- POUR UNE DEFENSE EFFICACE DE LEUR EMPLOI, DE LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE LEUR CARRIERE
- POUR UNE RECHERCHE SCIENTIFIQUE CONFORME AUX BESOINS DE LA POPULATION

IL FAUT VOTER ET FAIRE VOTER POUR LES CANDIDATS DU S N T R S - C G T !

G. DUPRE

Secrétaire Général du SNTRS-CGT

Elu du personnel au Directoire et au Conseil d'Administration du CNRS

INGENIEURS, TECHNICIENS, ADMINISTRATIFS DU CNRS!

le SNTRS-CGT attire votre attention sur l'importance des élections au Comité National de la Recherche Scientifique

● UNE IMPORTANTE ECHEANCE

Après une prolongation de 1 an de sa durée normale (5 ans au lieu de 4), l'actuel Comité National, élu en 1970, va être renouvelé lors des élections d'Octobre-Novembre 1975.

Alors que l'ancien Comité comportait 36 sections couvrant les diverses disciplines, des mathématiques à la philosophie, un nouveau découpage portera à 41 le nombre des sections du nouveau Comité National.

POUR NOUS, ITA, CETTE ELECTION EST IMPORTANTE

Les personnels techniques et administratifs n'ont pas été représentés, jusqu'à fin 1968, dans les sections, instances dont dépendent, cependant, les affectations des collaborateurs techniques aux formations de recherche !

Notre syndicat CGT avait, dès son premier Congrès revendiqué cette représentation qui ne fut obtenue officiellement que par les textes législatifs de janvier 1970.

Ce sera le deuxième Comité National dans lequel les trois représentants des ITA siégeront dans chaque section, élus à la représentation proportionnelle par le collège électoral C regroupant les ITA sur emplois budgétaires du CNRS, ainsi que les agents sous contrat depuis plus de 2 ans.

Les autres collèges électoraux sont :

- collège A : essentiellement Directeurs et Maîtres de recherche, Professeurs et Maîtres de conférences (7 élus)
- collège B₁ : les chargés, attachés et stagiaires de recherche du CNRS (4 élus)
- collège B₂ : essentiellement maîtres assistants et assistants (2 élus).

Aux 16 élus s'ajoutent 10 nommés (5 par le ministère de l'Education, 5 par le ministère de l'Industrie et de la Recherche), constituant ainsi les 26 membres de chacune des sections du Comité National.

Chacune de ces sections (se réunissant 2 fois par an) est compétente pour sa discipline sur :

- l'examen du programme et des résultats scientifiques des formations de recherche et des chercheurs qui reçoivent du CNRS tout ou partie de leurs moyens de recherche.

Ce sont les Laboratoires Associés (LA), Equipes de recherche associées (ERA), Groupes de Recherche CNRS (GR), Equipes de recherche CNRS (ER), chercheurs individuels, Recherches Coopératives sur Programme (RCP) et les Laboratoires Propres du CNRS (LP).

- la nature et l'importance des moyens qu'il convient d'accorder aux formations de recherche (LA, ERA, GR, ER, RCP) et aux chercheurs individuels, notamment
L'AFFECTATION DES POSTES DE PERSONNELS TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF, AINSI QUE LEUR REEXAMEN TOUS LES TROIS ANS (au plus) ET LES MODIFICATIONS EVENTUELLES D'AFFECTATION.
 - l'aide du CNRS en matière de publication scientifique
 - le recrutement et l'avancement des chercheurs du CNRS (les ITA ne se prononcent pas sur ces mesures individuelles).
 - la contribution, pour la discipline, à l'établissement du rapport de conjoncture.
- LE DOUBLE ROLE D'ORIENTATION (PROGRAMME SCIENTIFIQUE, CONJONCTURE) ET DE GESTION (CARRIERE DES CHERCHEURS), AFFECTATION DES MOYENS ET DES POSTES D'ITA AUX FORMATIONS) MONTRE TOUTE L'IMPORTANCE ET LES REPERCUSSIONS, PARFOIS IMMEDIATES SUR LES EMPLOIS DES ITA.

● VOUS AVEZ PU APPRECIER L'ACTION DES ÉLUS DU SNTRS-CGT

DEPUIS DEJA 5 ANNEES LA PRESENCE DE NOS ELUS CGT (dans 33 sections sur 36) A DEMONTRE SON EFFICACITE ET SON CARACTERE IRREMPLAÇABLE, EN PARTICULIER EN CE QUI CONCERNE LA SECURITE DE L'EMPLOI ET L'ACTION CONTRE LES MUTATIONS AUTORITAIRES.

LES RESULTATS OBTENUS PAR NOS ELUS TMOIGNENT DE L'IMPORTANT MOYEN SUPPLEMENTAIRE QUE CONSTITUE CETTE PRESENCE APPUYEE SUR L'ACTION SYNDICALE QUOTIDIENNE DU SNTRS POUR

- FAIRE ENTENDRE LE POINT DE VUE DU PERSONNEL (SECURITE D'EMPLOI, ACTION SOCIALE, STRUCTURES, CONJONCTURE..)
- DEFENDRE EFFICACEMENT, SUR DES POINTS PRECIS, LES INTERETS DES PERSONNELS ET CELUI DE LA RECHERCHE PUBLIQUE (MUTATIONS, UTILISATION DES POSTES DE TECHNICIENS "BLOQUES", CONFLITS ENTRE DIRECTEURS ET CONSEILS DE LABORATOIRE, CONDAMNATION DES DISCRIMINATIONS POUR RAISONS SYNDICALES OU POLITIQUES, ACTION CONTRE LES MESURES DE BLOCAGE BUDGETAIRE

CETTE PRESENCE A DEMONTRE QU'ELLE NE SAURAIT ETRE UTILISEE

- POUR COUVRIR UNE ORIENTATION NON DEMOCRATIQUE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
- POUR ENDOSSER LA RESPONSABILITE DES DECISIONS EN MATIERE DE GESTION DE MOYENS INSUFFISANTS.

La situation de la Recherche Scientifique s'est beaucoup dégradée ces dernières années, l'effort national de Recherche est tombé en 1974 à 1,5 % du Produit National contre 2,2 % en 1968 alors que les objectifs du plan prévoyaient 3 % en 1975.

Cela se traduit par des postes budgétaires insuffisants qui entraînent le blocage des carrières de toutes les catégories et par une insuffisance des moyens pour les labos qui mettent en cause les conditions de travail et la sécurité des personnels :

Les autres caractères dominants de la politique recherche sont :

- le développement sélectif des différents secteurs, la sélection étant fondée sur l'idée développée dans le rapport DRANCOURT, que "n'est intéressant que ce qui se vend". Cela conduit à la priorité pour la recherche dite industrielle ou de développement, à l'asphyxie du secteur public de recherche (notamment universitaire à l'accentuation des financements sous formes des contrats, des Actions Thématiques Programmées, à la politique dite de mobilité des personnels (qui vise à écarter des organismes 50 % des chercheurs qui y sont actuellement employés, à redistribuer les personnels ITA suivant les priorités "rentables", à développer les emplois hors statut tels boursiers et vacataires)
- l'effort idéologique de dénigrement de la science et l'entreprise de culpabilité des scientifiques
- l'autoritarisme croissant des décisions de la Direction du CNRS et la mise en place de nombreuses réformes ou structures qui visent à amoindrir le rôle du Comité National (ATP, Comité de prospective, sciences pour l'ingénieur, groupes sectoriels et thématiques, rapport A. Bernard sur la réforme du Comité National, comptabilité analytique..).
- démantèlement, création d'instituts nationaux (IN2P3, INAG)
- déperissement de la Recherche proprement universitaire.

Cette situation conduit à faire de la recherche un simple instrument au service des objectifs gouvernementaux, sans considération ni des nécessités du développement des connaissances, ni des véritables intérêts de la population. La politique des créneaux, le sacrifice de la recherche universitaire et de la recherche fondamentale risquent d'être catastrophiques à brève échéance si les organisations syndicales et leurs élus n'agissent par pour infléchir et changer cette situation.

LE SNTRS EST CONSCIENT DE LA POSSIBILITE REELLE DE DEFENDRE EFFICACEMENT LES PERSONNELS, AINSI QU'UNE RECHERCHE SOCIALEMENT UTILE. IL EST EGALEMENT CONSCIENT DES LIMITES DES RESULTATS DES LUTTES TANT QUE DES CHANGMENTS DEMOCRATIQUES FONDAMENTAUX N'AURONT PAS ETE REALISES. C'EST, EN EFFET, DANS UN REGIME PLEINEMENT DEMOCRATIQUE, S'APPUYANT SUR LE PEUPLE CONTRE LES GRANDS INTERETS PRIVES, QUE POURRA S'EPANOUIR UNE RECHERCHE SCIENTIFIQUE A LA MESURE DE NOTRE EPOQUE, AU SERVICE DES INTERETS DES TRAVAILLEURS.

CETTE AUTRE POLITIQUE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE EST POSSIBLE, ELLE EST CONTENUE POUR L'ESSENTIEL DANS LE PROGRAMME COMMUN DE GOUVERNEMENT DE LA GAUCHE QUE LE SNTRS SOUTIENT.

--

le programme des élus du SNTRS - CGT

➔ L'ACTION POUR LA DEFENSE DES PERSONNELS

La période à venir, caractérisée par l'aggravation de la pénurie et l'accentuation de la politique sélective et autoritaire du CNRS, nécessite encore davantage notre vigilance :

- aggravation de la pénurie : de moins en moins de créations de postes budgétaires, de moins en moins de pouvoir d'achat (fonctionnement et équipement) pour les formations de recherche.
- accentuation de la politique sélective et autoritaire du CNRS : elle vise à doter les secteurs prioritaires ("créneaux", "objectifs" dans le langage de la technocratie envahissante...) en dépouillant les autres secteurs scientifiques, car il n'y a pas d'autre moyen de procéder, en situation de pénurie, dès l'instant que le choix qu'a fait la Direction du CNRS, est celui de la sélection au profit des orientations du plan.

S'APPUYANT SUR LA NECESSAIRE ACTION SYNDICALE CONSTANTE DU SNTRS ET DES PERSONNELS, LES ELUS CGT S'ENGAGENT A DEFENDRE AVEC ACTIVITE ET EFFICACITE L'ENSEMBLE DES INTERETS DES INGENIEURS, TECHNICIENS ET ADMINISTRATIFS DONT ILS SONT LES REPRESENTANTS DANS LES SECTIONS DU COMITE NATIONAL.

AVEC LES ELUS DU SNCS, DU SNESup et du SNPCEN AU SEIN D'UN ORGANISME DE COORDINATION CONFORMEMENT A LA PLATEFORME D'ACTION COMMUNE SUR LAQUELLE ILS SE SONT ENGAGES, ILS ASSURERONT LA DEFENSE DE TOUTES LES CATEGORIES DE PERSONNELS, CHERCHEURS, INGENIEURS, TECHNICIENS, ADMINISTRATIFS, AGENTS SOUS CONTRATS, PERSONNELS HORAIRES, VACATAIRES, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LEUR SECURITE D'EMPLOI, LEUR DROIT A L'AVANCEMENT, LA DEFENSE DE LEURS LIBERTES SYNDICALES ET POLITIQUES.

LES ELUS DU SNTRS RECHERCHERONT CONSTamment L'UNITE D'ACTION DE TOUS LES ELUS SYNDICAUX DES ITA AU SEIN DES SECTIONS DU COMITE NATIONAL SUR TOUS LES PROBLEMES OÙ UN ACCORD MINIMUM POURRA SE REALISER, NOTAMMENT SUR LES PROBLEMES DE DEFENSE DU PERSONNEL.

● LA DÉFENSE DE LA SÉCURITÉ D'EMPLOI

Les élus du SNTRS seront particulièrement attentifs à la défense des droits des personnels en ce qui concerne les décisions des sections du Comité National, relatives aux affectations, aux transferts et aux mutations de collaborateurs techniques.

Les élus du SNTRS s'opposeront vigoureusement à un développement abusif des modifications, transferts, réorientations ou dissolutions qui conduiraient à une mobilité inadmissible des ITA sous des prétextes scientifiques et sous couvert des dispositions de l'article 46 du statut. Si l'application de cet article (obligeant le CNRS à proposer 3 affectations, dont une dans le département) garantit ce qui est essentiel : une sécurité d'emploi importante, il n'est pas suffisant dans le contexte de pénurie, pour contrecarrer une politique de mobilité forcée qui conduit à une redistribution des emplois. Les élus du SNTRS ne pourront donc admettre que les décisions des sections du Comité National conduisent à une utilisation intensive de l'article 46.

EN CAS DE SUPPRESSION INEVITABLE DE POSTES, LES ELUS SNTRS AGIRONT POUR OBTENIR LE TRANSFERT DU POSTE AVEC L'ITA DANS UNE FORMATION OÙ UN REEL BESOIN EXISTE (ET NE RELEVANT PAS FORCEMENT DE LA MEME SECTION) APRES ACCORD DES PARTIES CONCERNEES : ITA ET FORMATION D'ACCUEIL.

Ils s'opposeront à ce que des opérations de transferts internes ne conduisent à des mutations camouflées, ces transferts ne sauraient être admis qu'après accord de l'agent occupant le poste.

Les élus interviendront pour que la commission ne porte pas un jugement sur les personnels isolés du contexte dans lequel ils travaillent.

Ils demanderont qu'un élu ITA assiste au Comité Permanent pour tous les problèmes de transfert ou de renouvellement de postes ITA.

EN CAS DE MODIFICATION, DE TRANSFERT, DE REORIENTATION OU DE DISSOLUTION D'EQUIPAGES OU DE LABORATOIRES, EN CAS DE SUPPRESSION DE POSTES, LES ELUS DU SNTRS VEILLERONT A CE QUE SOIENT EXAMINES TRES SERIEUSEMENT LES PROBLEMES SCIENTIFIQUES ET PROFESSIONNELS, GEOGRAPHIQUES OU HUMAINS DE REAFFECTATIONS, POUR QUE LES INGENIEURS, TECHNICIENS OU ADMINISTRATIFS NE FASSENT PAS LES FRAIS DE TELLES OPERATIONS.

Les élus veilleront à l'information immédiate de chaque ITA concerné par les sections du Comité National, pour toute décision prise à son sujet, tout particulièrement lorsque la durée de son affectation aura été réduite par rapport à la durée normale de 3 ans. Ils exigeront qu'aucune durée de réaffectation ne puisse être inférieure à un an, délai minimum d'avertissement pour un agent de la possibilité d'une décision négative de la section quant à la prolongation de son affectation.

Les élus veilleront, lorsqu'une procédure de réorientation professionnelle sera envisagée, que cette procédure soit utilisée en accord avec l'agent concerné.

Les élus du SNTRS veilleront à faire respecter l'emploi pour lequel un agent a été affecté sur un poste.

ILS DEFENDRONT, POUR TOUT INGENIEUR, TECHNICIEN OU ADMINISTRATIF

- LE DROIT A SE PERFECTIONNER EN VUE D'OBTENIR UNE PROMOTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE
- LE DROIT DE PUBLICATION
- LA POSSIBILITE DE PASSER DANS LE CADRE CHERCHEUR

Les élus alerteront la commission et lui demanderont d'intervenir pour éviter les licenciements de personnels hors statut.

Dans le cas des laboratoires propres, les élus du SNTRS au Directoire exigeront qu'à partir des décisions d'ordre scientifique réorganisant un laboratoire, un organigramme nouveau soit établi et qu'il soit fait appel d'abord au volontariat puis au critère d'ancienneté pour les emplois qui ne figureraient plus dans le nouvel organigramme.

● LA DÉFENSE DES CARRIÈRES, DE L'AVANCEMENT ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

LES ELUS DU SNTRS AGIRONT POUR QUE LE COMITE NATIONAL ET LE DIRECTOIRE MENENT UNE ACTION ENERGIQUE AUPRES DES POUVOIRS PUBLICS POUR LA CREATION EN NOMBRE SUFFISANT DE POSTES D'ITA, AUX NIVEAUX NECESSAIRES, POUR TENIR COMPTE DES IMPERATIFS SUIVANTS :

- assurer sans retard les promotions des personnels inscrits sur les listes d'aptitude
- permettre un déroulement de carrière convenable à l'ensemble du personnel,
- obtenir un effectif suffisant des équipes assurant un fonctionnement continu (observatoires, ordinateurs, accélérateurs, animaleries, serres, machineries diverses, etc..) garantissant des conditions de travail convenables
- résorption des personnels sous contrat, des vacataires permanents, des personnels horaires, etc.. par leur intégration sur des postes statutaires normaux.

LES ELUS DU SNTRS S'ENGAGERONT A AGIR AU COMITE NATIONAL, AU DIRECTOIRE ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS POUR OBTENIR QUE SOIENT RESERVES DANS LE BUDGET DU CNRS DES CREDITS POUR L'ACTION SOCIALE EQUIVALENTS A 3 % DE LA MASSE SALARIALE.

● L'ACTION POUR LES AMÉLIORATIONS STATUTAIRES

LES ELUS DU SNTRS VEILLERONT A L'APPLICATION ET AU RESPECT DES TEXTES STATUTAIRES CONCERNANT LES ITA, ILS AGIRONT DANS LES SECTIONS DU COMITE NATIONAL ET AU DIRECTOIRE POUR QUE CES ORGANISMES APPORTENT LEUR SOUTIEN AUX INITIATIVES SYNDICALES EN MATIERE D'AMELIORATION DE LA SITUATION DES PERSONNELS, NOTAMMENT POUR :

• la titularisation de tous les personnels (avec intégration des hors statut) dans un statut particulier de personnel permanent de l'Etat et dans l'immédiat :

- . l'amélioration de la sécurité d'emploi
- . les retraites
- . les garanties sociales en cas de maladie
- . l'organisation de la formation permanente pour chacun des niveaux et emplois.

● L'ACCÈS A L'INFORMATION ET LE CONTROLE DES ÉLUS

- Pour mener efficacement leur action, les élus du SNTRS exigeront les informations complètes sur le budget, les postes, les contrats des formations de recherche, des laboratoires et des chercheurs individuels de la discipline.
- Ils demanderont que les sections du Comité National et le Directoire soient consultés sur la répartition des emplois d'ITA entre les laboratoires propres du CNRS et les autres formations (LA, ERA, GR, ER, RCP, individuels).
- Les élus interviendront pour imposer aux sections un mode de fonctionnement tels qu'ils puissent y exercer pleinement leur rôle, notamment en exigeant la communication des documents suffisamment avant les débats, la relation précise de leurs interventions dans les procès verbaux. Ils exigeront de n'être liés par aucune clause de secret relative aux délibérations de la section.
- Les élus du SNTRS s'engagent à rendre compte régulièrement de leur mandat, en informant tous les personnels de leur discipline, en recueillant leur avis et en défendant activement les revendications formulées.
- Les élus du SNTRS s'attacheront au maintien et à l'élargissement des structures démocratiques établies dans les laboratoires et équipes. Ils veilleront à l'établissement, dans chaque laboratoire ou équipe associés, d'un conseil de laboratoire élu sur des bases identiques à celles des laboratoires propres du CNRS. Ils veilleront à la communication au Conseil de laboratoire du rapport sur le laboratoire ou la formation de recherche, établi par la section.
- Les élus s'efforceront de mettre en application dans leurs sections les acquis obtenus dans d'autres sections.
- Ils réclameront le droit de vote sur tous les problèmes qui ont trait à l'orientation scientifique, à la politique Recherche et donc le droit de vote pour les chercheurs entrants.
- Ils veilleront à ce que tout contrat d'association comporte l'exigence d'un conseil de laboratoire conforme à la décision du 11 Avril 1969. Ils échangeront leurs expériences et procéderont aux analyses et décisions communes au sein du groupe des élus SNTRS-CGT du Comité National.

➔ L'ACTION POUR LA DEFENSE D'UN C.N.R.S. ET D'UNE RECHERCHE SCIENTIFIQUE AU SERVICE DE LA POPULATION

LA DEFENSE DU CNRS ET DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE, LA DEFENSE DU COMITE NATIONAL, L'ACTION CONTRE LES ORIENTATIONS DU POUVOIR ACTUEL ET POUR DES ORIENTATIONS DE RECHERCHE CONFORMES AUX PREOCCUPATIONS DES SCIENTIFIQUES ET AUX BESOINS DE LA POPULATION, FONT PARTIE INTEGRANTE DE L'ACTION DES ELUS. LES INTERETS DES TRAVAILLEURS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE SONT EN EFFET INTIMEMENT LIES A LA DEFENSE D'UNE RECHERCHE SCIENTIFIQUE SOCIALEMENT UTILE.

● LA COMPÉTENCE DU COMITÉ NATIONAL

Au sein du Comité National de la Recherche Scientifique, les élus du SNTRS agiront pour que la compétence du Comité en matière d'orientation générale de la recherche, notamment à l'occasion des budgets et plans, soit reconnue et qu'il puisse retrouver ses prérogatives et sa mission définies par l'ordonnance de 1945 :

"Le Comité National de la Recherche Scientifique est chargé d'orienter et de coordonner les recherches de tous ordres présentant pour l'avenir de la science et l'économie, un intérêt reconnu".

Ils interviendront pour que le Comité National puisse assumer le rôle de conjoncture générale de la recherche en France (rôle que joue actuellement la DGRST) et pour cela, ils réclameront les moyens matériels, les informations nécessaires ainsi que l'élargissement à d'autres secteurs de la recherche, de façon que le Comité National ne se limite pas au rapport de conjoncture du CNRS et de l'Université.

- Ils interviendront en particulier pour que la distribution des postes d'ITA dans les Instituts Nationaux tel l'IN2P3 soit une prérogative de la section concernée (ex : IN2P3 - section VI).
- Devant l'insuffisance des moyens, et, en premier lieu pour mesurer exactement l'importance de la pénurie, les élus CGT exigeront la connaissance complète des données chiffrées des laboratoires propres, des services généraux, des formations associées et des aides individuelles ; c'est à dire le montant de tous les crédits, le nombre de postes, l'état complet des personnels (sur statuts et hors statut). Ces données permettront à nos élus d'exercer un contrôle sur les ressources extérieures (contrats de recherche en particulier).

Ils exigeront, dans un premier temps, que les contrats passés avec des organismes extérieurs (DGRST, DRME, CNES, CNEXO, etc..) ou par des ADER, par les laboratoires, groupes ou équipes, soient soumis au contrôle des sections concernées. Ils développeront le plus largement nos positions sur la nature des contrats et sur leurs conséquences néfastes, tant pour l'orientation des recherches que pour les personnels.

- Ils agiront pour que soit assurée une large publicité sur la répartition du budget du CNRS tant pour les laboratoires propres que pour les formations associées et les aides individuelles, et une information précise sur les critères scientifiques et de conjoncture qui y président.

● EXIGER LES MOYENS NECESSAIRES A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

LES ELUS DU SNTRS DENONCERONT L'INSUFFISANCE DES MOYENS MIS A LA DISPOSITION DE LA RECHERCHE, LES RESPONSABILITES DU CAPITALISME FRANÇAIS A UNE EPOQUE OÙ L'INDEPENDANCE ECONOMIQUE D'UN PAYS DEPEND DES PROGRES DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE.

ILS S'OPPOSERONT A UNE DIMINUTION DES CREDITS QUI STERILISE LA RECHERCHE, EN SOULIGNANT QU'UNE FAIBLE DIMINUTION PEUT PARALYSER DES SECTEURS ENTIERS, ET EN DEMANDANT QUE SOIENT REVERSES A LA RECHERCHE FONDAMENTALE LES CREDITS IMPORTANTS CONSENTIS A LA RECHERCHE MILITAIRE.

ILS EXIGERONT DES MESURES BUDGETAIRES IMPORTANTES PERMETTANT L'EXPANSION DU CNRS, LA PROMOTION DES PERSONNELS ET L'INTEGRATION DES PERSONNELS HORS STATUT.

- LES ELUS DU SNTRS LUTTERONT CONTRE LE DEMANTELEMENT DE LA RECHERCHE PUBLIQUE.
- ILS DEFENDRONT L'INTEGRALITE DU CNRS QUI A JOUE UN ROLE DECISIF POUR L'AMELIORATION DU NIVEAU SCIENTIFIQUE DES RECHERCHES EN FRANCE DANS TOUS LES SECTEURS, CONTRE LES OPERATIONS DE DEMANTELEMENT TELLES LA CREATION DES INSTITUTS NATIONAUX (IN2P3, INAG, IRES).
- ILS MENERONT UNE ACTION CONTINUE POUR LIMITER LES ATTAQUES DU POUVOIR CONTRE LA RECHERCHE ET SES PERSONNELS, ET POUR IMPOSER LA SATISFACTION DES REVENDICATIONS DES PERSONNELS.

● DÉFENSE DU CNRS ET DE LA RECHERCHE

Ils s'opposeront à toute convention qui livrerait le potentiel de Recherche Publique à des groupes industriels privés (exemple : Rhône-Poulenc).

Depuis longtemps le pouvoir cherche à tourner les prérogatives du Comité National (créations de la DGRST, CCRST, mise en place des Instituts Nationaux, nouvelles formes d'aide à la Recherche : les A.T.P.).

Le rapport Antoine Bernard est la suite logique de cette orientation. Ce document vise à renforcer le rôle de la Direction et à diminuer les prérogatives du Comité National. Il se place dans une situation de pénurie et indique la nécessité d'appliquer une politique plus volontariste en évitant "l'institutionnalisation et la reconduction systématique de l'aide à la Recherche".

L'intervention syndicale tant au Comité National qu'au Directoire, le soutien de nombreux scientifiques ont permis des reculs significatifs. Certains thèmes défendus par les élus sont repris dans le rapport : représentativité, responsabilité, compétence et fonctionnement du Comité National, ainsi que l'insuffisance des moyens pour l'accomplissement de sa tâche.

La bataille syndicale a permis de gagner la présence de représentants élus du personnel dans les Comités sectoriels et thématiques.

Le rapport Antoine Bernard comporte néanmoins de graves menaces pour les personnels et les labos aussi les élus du SNTRS s'attacheront-ils à les combattre et notamment pour que les Comités sectoriels et thématiques soient l'émanation du Comité National qui doit être en dernier ressort responsable des orientations, de la conjoncture et de la prospective.

- Les élus s'opposeront au développement des ATP (Actions Thématiques Programmées) et interviendront pour que le Comité National ait à se prononcer sur le choix des thèmes et sur la répartition des crédits des ATP.
- Les élus s'attacheront à ce que les petits labos (Aides individuelles) ne soient pas défavorisés.
- Ils veilleront à l'octroi de crédits de mission en quantité suffisante et à leur répartition démocratique et ils s'opposeront à la mise en place de la comptabilité analytique.
- Tout en signalant la nécessité des liens entre la Recherche et le secteur économique, social et culturel, les élus du SNTRS défendront la Recherche fondamentale menacée dans certaines disciplines par les "sciences de l'ingénieur", et s'opposeront à une discrimination entre les labos où prédominent les Recherches Appliquées et les autres.

LES ELUS LUTTERONT CONTRE LA VOLONTE CONSTANTE DU POUVOIR DE DONNER UNE BASE PSEUDO-SCIENTIFIQUE A LA CRISE ; ON NE PEUT PAS EN EFFET POSER LE PROBLEME DE LA RESPONSABILITE DE LA SCIENCE SANS QUE SOIT POSE LE VERITABLE PROBLEME DE LA RESPONSABILITE DES STRUCTURES DE LA SOCIETE QUI UTILISENT LES CONNAISSANCES MISES A JOUR.

ILS LUTTERONT CONTRE LES ORIENTATIONS DU POUVOIR QUI A EBAUCHE UNE POLITIQUE DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE EN SE FIXANT POUR OBJECTIF LA MISE AU SERVICE EXCLUSIF DE LA GRANDE INDUSTRIE DES SERVICES PUBLICS DE DOCUMENTATION , DONT LE CENTRE DE DOCUMENTATION DU CNRS.

La Recherche Scientifique forme un tout : recherche fondamentale, appliquée et de développement doivent se développer dans le cadre d'une seule et même science.

La Recherche Scientifique doit avoir pour finalité le progrès des connaissances et la satisfaction des besoins sociaux de la population. Une telle Recherche répondra aux besoins des hommes, en augmentant leur pouvoir sur la nature, en diminuant leur peine, en perfectionnant et en généralisant les instruments de la pensée et de la culture.

DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ACTUELLE DE RECHERCHE QUE VEUT IMPOSER LE POUVOIR, EN BRADANT LES INTERETS DES PERSONNELS ET L'INTERET NATIONAL, IL EST CLAIR QUE LA PRESENCE D'UN NOMBRE IMPORTANT D'ELUS DU SNTRS-CGT DANS LES SECTIONS DU COMITE NATIONAL S'AVERE INDISPENSABLE POUR LA DEFENSE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE SES PERSONNELS.

INGÉNIEURS, TECHNICIENS, ADMINISTRATIFS !

- o POUR UNE DEFENSE EFFICACE DE VOTRE EMPLOI, DE VOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VOS CARRIERES
- o POUR UNE RECHERCHE SCIENTIFIQUE CONFORME AUX BESOINS DE LA POPULATION.

votez pour les listes du SNTRS - CGT*

*dans la section VI (Physique Nucléaire et Corpusculaire) votez pour la liste commune présentée par le SNPCEN-FEN et le SNTRS-CGT.